

DIRECTION  
SÛRETÉ GÉNÉRALE

Département du Cantal.

4 - SEP 1918

Demande de passeport pour visite à un prisonnier

100



Arpaizon le 10 <sup>10</sup> 1918

Lydove  
marcelle  
fiancée

Messin a Gape,

trio  
urs

Non moins d'homme et  
non plus de veulais bien  
meu faire libérés les  
jeuqts francsais pour  
non venir à Intubation  
Livre api et aller voir ceste  
fils prisonnier & guerre  
Perpetuum notre.

(ville)-

ice de

18

you

le voyage

18/9

1918.

G. Allayrangue  
fr. Allayrangue *Why don't*

Avis très favorable  
Pour le pass & arpaizon.  
S. Adjoint.

Gontomme



le -

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Cantal.

Demande de passeport pour visite à un prisonnier  
français interné en Suisse.

Nom et prénoms du demandeur : *Allayranques Guill<sup>m</sup>* : *Allayranques* ) *Lydove*  
*Boulanger* ) *marcelle*  
Qualité : *père* ) *fiancée*  
Degré de parenté avec l'Interné : *mère*  
Adresse actuelle : ~~*Boulanger*~~ *Arpajon* ( *Institutrice*  
*Maur* )

Nom et prénoms de l'Interné : *Allayranques Antoine*  
Qualité ou grade : *Lieutenant au 139<sup>ème</sup> d'infanterie*  
Lieu d'internement et nom de l'établissement :  
*Hôtel Herschen à Interlaken (Suisse)*

Désignation et date de la pièce fournie pour constatation de la présence de  
l'Interné en Suisse et du degré de parenté du demandeur :

*Lettre de l'interné datée du 13 juillet 1918*  
*indiquant qu'il est rapatrié d'Allemagne après*  
*3-4 ans de captivité (16 juil 1915).*  
Le demandeur a-t-il déclaré qu'il possédait la somme nécessaire pour le voyage  
et le séjour ? *Oui*

~~*des parents demandeurs ont*~~  
~~*payé gratuitement le voyage*~~  
Fait à AURILLAC, le 25 juillet 1918.

Le Préfet,

*Nota - L'interné désire se marier*  
*prochainement en Suisse avec M<sup>lle</sup> Lydove.*

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE LA  
SURETÉ GÉNÉRALE

BUREAU  
SERVICE CENTRAL DES  
PASSEPORTS

N<sup>o</sup> 246/14122

Paris, le 4 - SEP 1918

4 - SEP 1918

Le Ministre de l'Intérieur  
à Monsieur le Préfet du Cantal.

Prière de mentionner dans la réponse  
les indications ci-dessus.

Visite à Interné

*M. Deloude*

*épouse*

Réponse à votre communication du 25 juillet 1918 :

AVIS FAVORABLE est donné à la demande de passeport de M. ALLAYRANGUES Guillaume, de sa femme née DEIPRAT Julie, et de Mlle LYDOVE Marcelle, demeurant à Arpajon, qui désirent se rendre en Suisse.

Pour le Ministre de l'Intérieur  
Le Directeur de la Sûreté Générale

*Shah*

*Reçu le 9 sept.*

*10/10 - 10/10*